

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe environnement et nature

La transition énergétique répond à des enjeux majeurs : la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre, l'indépendance énergétique de notre pays, la limitation des risques et impacts environnementaux et la prospérité de nos territoires. Elle doit être traitée de manière intégrée, en prenant en compte la biodiversité et la raréfaction des ressources, afin de dépasser une approche uniquement sectorielle. Une loi de programmation sur ces sujets était donc essentielle.

Le groupe environnement et nature partage les grands objectifs affichés dans ce projet de loi, même si il reste nécessaire de bien l'articuler avec les lois précédentes : POPE et Grenelle, et avec des politiques européennes. En particulier, il est essentiel que soit réaffirmé l'objectif de diviser au moins par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, acté par la loi en 2005.

Cette évolution ne pourra se faire sans un effort exceptionnel et continu de toutes les parties prenantes. Il repose sur une division par deux de la consommation d'énergie de notre pays d'ici à 2050.

Pour cela, il faut avancer par étapes et à cet égard, le groupe Environnement et nature soutient pleinement l'objectif national d'efficacité énergétique à horizon 2030 demandé par l'avis et qui manque à l'actuel projet de loi.

L'évolution du mix énergétique apportera une contribution décisive. Les lourds investissements, à engager dans les prochaines années et décennies, justifient pleinement la *Programmation Pluriannuelle des Energies*. La montée en puissance de la part des énergies renouvelables, la diminution des énergies fossiles et la réduction de la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 constituent une direction à la fois souhaitable et réaliste.

Pour atteindre les objectifs fixés, il faut mobiliser hommes et moyens. Or, les dispositifs prévus par le projet de loi suscitent logiquement des interrogations. Si la rénovation des bâtiments est l'objet de nombreuses mesures dans le projet de loi, l'avis pointe à juste titre que les transports et l'aménagement du territoire, pourtant au cœur d'une transition énergétique réaliste, sont les grands absents. Notre assemblée a eu l'occasion de faire des propositions dans ce domaine au moment de l'examen du SNIT. Elles doivent à présent être entendues, un signal-prix pour le carbone en tête.

En matière de gouvernance, il est temps de sortir d'une approche technocratique : l'énergie est l'affaire de tous. L'avis appelle à ce que notre assemblée participe à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques climat (budget et stratégie nationale carbone) et énergie (PPE). Le groupe

environnement et nature demande à ce que la planification énergétique fasse l'objet d'un dialogue associant les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et pas seulement les producteurs d'énergie, et s'ouvre à une expertise plurielle. Un mot sur la CNDP : si le CESE est favorable au développement du rôle de garant dans les concertations, il est inenvisageable que cette évolution supprime la possibilité pour la CNDP d'organiser elle-même le débat. L'article 36 du projet de loi fait donc clairement fausse route.

Malgré des délais de saisine extrêmement serrés, rapporteurs et présidents de section ont privilégié avec conviction la voie du dialogue et la recherche d'un *consensus* fort bâti sur plusieurs avis récents. Bravo à eux.

Madame la ministre, le groupe environnement et nature a bien noté que le projet de loi reprend à son compte nombre de propositions de récents avis du CESE. Le discours que vous venez de tenir prouve que les recommandations issues du présent avis sur le projet de loi de programmation de transition énergétique ont été entendues. Elles sont celles de la société civile et un baromètre de l'accueil qui sera réservé à ce projet de loi. En faisant le vœu que celui-ci évolue donc en conséquence, notre groupe s'est prononcé en faveur de l'avis.